Envoyé en préfecture le 16/07/2026 | 224
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-R23_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 23-05-2026-CM : Cession de la parcelle 007AM1095 située Rue des Houles

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2211-1 ;

Vu le plan de géomètre joint en date de 12/05/2025 ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 10/02/2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 25/06/2026 ;

Considérant que la parcelle 007AM1095 n'est ni affectée à l'usage direct du public, ni affectée à un service public, elle correspond à l'accès à une propriété privée ;

Considérant que cette parcelle est utilisée exclusivement par les propriétaires de la parcelle 007AM0823 et qu'elle ne présente pas d'intérêt à être conservée dans le patrimoine communal ;

Considérant, de plus, que le coffret électrique de la maison située sur la parcelle 007AM0823 est implanté sur la parcelle cédée ;

Le Conseil municipal à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-R23_05_2026_CM-DE

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée 007AM1095, d'une superficie de 33 m², au profit des propriétaires de la parcelle 007AM0823, au prix de 660 euros.

MET les frais d'acte à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

PJ-24.1 Plan de géomètre

PJ-24.2 Avis des domaines

Le Maire
Erwann LARUPT

